

L'article au sujet du bouclier fiscal met en lumière ce que certains députés sentaient en interpellant le Conseil d'Etat sur ses pratiques et interprétations des lois.

Depuis 8 ans, mes dépôts au sujet de la transparence des comptes, les préfinancements, les amortissements, les déductions fiscales et l'indexation des prix à la consommation, sont peu suivis.

Où se situent les problèmes ?

Lorsque vous posez des questions, vous jouez au chat et à la souris. Tel un vieux professeur, le service et les députés influents jugent la question mal formulée. Le service vous donne une réponse évasive. Vous reposez une question et la réponse engendre de nouveaux doutes.

La transparence n'est pas dans la culture de l'Etat. La hiérarchie tente de freiner les évolutions.

Sans défendre un conseiller d'Etat actuel ou passé, il faut admettre que Mme Dittli a provoqué un tremblement de terre au département des finances. Elle s'est retrouvée comme un député se posant des questions sur l'application des lois et ne comprenant pas les explications données au compte-goutte.

L'histoire du bouclier fiscal des 3'500 favorisés déclenche une polémique dangereuse pour la cohésion de notre canton.

La haine du riche, profitant fiscalement, ou la haine du pauvre, profitant du social, aveugle bêtement les débats. La présidente du Conseil d'Etat a ouvert la porte aux déductions d'impôts ce qui est contraire à sa feuille de route. Elle a imaginé que le service des finances était sous contrôle par allégeance à leur ancien chef et qu'elle supervisait ce département verrouillé, grâce à son rôle de chef de l'exécutif. Quelle erreur stratégique !

Les services financiers doivent respecter les lois existantes, corriger au plus vite les déductions fiscales et non des baisses d'impôts linéaires, ceci pour TOUS les habitants du canton. Commençons par appliquer correctement l'indexation du coût de la vie pour les déductions d'impôts et ce pour la même période que le bouclier fiscal, soit 2008 !

Que les députés suivent une fois les loups solitaires pour le bien des 800'000 moutons tondus par la mauvaise application, sciemment involontaire, des lois !